Observatoire sur les Systèmes d'Information les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal

OSIRIS

BATIK

Bulletin d'Analyse sur les Technologies de l'Information et de la Communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal

n°59 juin 2004

Sommaire

Editorial
Faire des télécoms un outil de développement au service du plus grand nombre
Actualités
REGENTIC publie «Citoyennes africaines de la société de l'information »
Création de l'Association sénégalaise des professionnels des TIC (SITSA)
L'ART portée à la vice-présidence de l'ARTAO
La Fédération sénégalaise de voile sur la Toile
Arc Informatique baisse ses tarifs sur l'ADSL
La Sonatel obligé de suspendre certaines réductions de tarifs
Politique
Concertation nationale sur la libéralisation du secteur des télécommunications
Infrastructures et services
Digital Net lance les télécentres GSM
Center Value vient grossir le secteur des centres d'appels
Projets
La CNES veut favoriser l'insertion professionnelle des handicapés via le télétravail
Le Gouvernement étudie la possibilité d'introduire le vote électronique
Le groupe SNT envisage d'implanter un centre d'appel au Sénégal
Rendez-vous
Conférences sur les enjeux industriels de la distribution de contenus

Editorial

Faire des télécoms un outil de développement au service du plus grand nombre

La « réunion de concertation sur la libéralisation des télécommunications » qui sera organisée au Sénégal les 2 et 3 juillet 2004 nous donne l'opportunité de redire ce que nous clamons sous différentes formes depuis longtemps. Le modèle de libéralisation du secteur des télécommunications imposé par les bailleurs de fonds n'est rien d'autre qu'un hold-up « légal » destiné à la fois à faire main basse sur les systèmes de télécommunication des pays les plus pauvres et imposer, sur le long terme, une entrave à leur développement en même temps que l'on exerce un contrôle sur les modalités de leur implication dans la mondialisation. Certains diront que c'est une véritable fixation maladive, mais nous persistons et signons : La question stratégique du développement des télécommunications dans les pays les plus pauvres ne peut être résolue par la simple application des recettes universelles labellisées IUT–FMI-Banque Mondiale imposant l'ouverture totale des marchés des pays sous-développés aux puissants opérateurs du Nord, avec comme par hasard, le retour dans la plupart des pays jadis colonisés d'opérateurs originaires des ex métropoles coloniales. L'Accord Général sur le Commerce et les Services (AGCS) et les règles générales de libéralisation fixées dans son accord cadre permettent en effet d'opérer sans grand frais ces manœuvres iniques qui, sous prétexte de lever « des obstacles non nécessaires au commerce », instaurent en fait des relations commerciales à sens unique dans lesquelles les pays développés dictent leur loi aux pays sous-développés. A l'heure ou nous nous apprêtons à solder l'erreur historique qui a consisté à passer d'un monopole public national à un monopole privé étranger, sans même que cette décision ait pu être justifiée par la nécessité de confier un canard boiteux à un partenaire stratégique seul capable de le sauver du désastre, les conditions d'arrêt du monopole de la Sonatel dans le courant du mois de juillet 2004 interpellent la vigilance de tous les citoyens qui regardent les choses du point de vue des intérêts à long terme de notre pays. En effet, la santé, l'éducation, la formation, l'avenir de notre démocratie à travers l'usage généralisé des TIC dans l'administration, la préservation et la valorisation de notre identité culturelle par la maîtrise des outils de développement, de stockage et de diffusion des contenus endogènes, constituent autant de problématiques vitales tributaires de la manière dont nous gérerons l'environnement de la communication et de l'échange d'information grâce notamment aux réseaux de télécommunication. Or, il faut bien voir que, sous la contrainte de forces extérieures, nous avons bradé en 1997 une société nationale de télécommunication figurant parmi les plus performantes d'Afrique et qui constituait de ce fait un formidable outil de développement économique et social pour en en faire un simple pion dans la stratégie mondiale d'un opérateur qui n'a pour seul objectif que la rentabilité de ses investissements. Certes le réseau de télécommunication de la Sonatel est numérisé à 100%, certes nous avons une dorsale en fibre optique qui irrigue la plupart des régions du pays, certes nous disposons d'un réseau national IP, certes nous somme un hub important pour les câbles sous-marins transatlantiques en fibre optique, certes nous avons une bande passante internationale de plus de 310 mbps. Cela étant, plutôt que de s'auto glorifier à tout bout de champ de ces résultats réels et de s'en tenir à faire des comparaisons avec la triste situation qui sévit dans nombre de pays africains, les seules questions qui méritent d'être posées sont de savoir pourquoi, malgré tous ces

avantages comparatifs, plus de 90 % de la population sénégalaise n'a toujours pas accès au téléphone, pourquoi moins de 1000 de nos 13 000 villages sont reliés au réseau téléphonique, pourquoi le nombre d'internautes avoisine les 150 000 personnes pour une population de 10 millions de citoyens qui ont autant droit à l'eau, à l'électricité, à la liberté qu'à l'accès au téléphone et à Internet ? Pourquoi devrions nous être condamné à payer aussi cher l'usage vital du téléphone à des sociétés qui viennent se refaire une bonne santé financière sous nos tropiques ? Pourquoi jusqu'à ce jour, les centaines de milliers d'emplois qui auraient pu être générés depuis une décennie dans le secteur des technologies de l'information et de la communication se font toujours attendre ? Pourquoi et au nom de quelle logique les acteurs du secteur privé sénégalais opérant dans le secteur des TIC ont ils été aussi brutalement écartés des innombrables opportunités qui pouvaient s'offrir à eux comme fournisseurs d'accès et offreurs de services à valeur ajoutée ? A cet égard, il n'est pas inutile de méditer la réflexion faite aux USA au moment de l'adoption du High Performance Act en 1991 et qui disait : « Là où autrefois notre puissance économique était déterminée par la profondeur de nos ports ou l'état de nos routes, aujourd'hui elle est déterminée aussi par notre capacité à transmettre de grandes quantités d'informations rapidement et sûrement et par notre capacité à utiliser ces informations et à les comprendre. De même, que le réseau d'autoroute fédéral a marqué le visage historique pour notre commerce, les autoroutes de l'information d'aujourd'hui - capables de transporter des idées, des données et des images à travers le pays et à travers le monde - sont essentielles à la compétitivité et à la puissance de l'Amérique ». Le vrai défi que nous devons relever au moment de prendre ce nouveau virage est de faire en sorte que les télécommunications soient effectivement un outil de développement pour sortir nos concitoyens de la pauvreté et non une vache à lait pour quelques firmes étrangères. C'est ainsi et seulement ainsi que la fracture numérique qui vient s'adosser, pour les aggraver, sur les fractures sociales et économiques déjà existantes, pourra être efficacement combattue en tirant notamment parti des nombreuses solutions techniques aujourd'hui disponibles qui, judicieusement combinées, devraient permettre de faire des bonds importants vers l'inclusion de plus d'hommes et de femmes dans la société de l'information en émergence. Le Sénégal qui assure la coordination des questions relatives aux TIC dans le cadre du NEPAD et porte l'initiative du Président Wade ayant conduit à la création du « Fonds de solidarité numérique » peut et doit donner l'exemple en osant sortir des sentiers battus, pour s'affranchir de toute sorte de diktat et mettre réellement le secteur des télécommunications au service des hommes et des femmes de ce pays et non le contraire.

Amadou Top
Président d'OSIRIS

Actualités

* REGENTIC publie «Citoyennes africaines de la société de l'information »

Le Réseau Genre et TIC, une initiative résultant d'un partenariat entre ENDA, OSIRIS et l'ART vient de publier, à l'occasion de la Première Conférence Préparatoire du Sommet de Tunis sur la Société de l'Information (Tunis, 23-26 juin 2004) un ouvrage intitulé "Citoyennes africaines de la société de l'information, un manuel de première urgence à l'intention des décideur(e)s", plaidoyer à l'intention des décideurs et acteurs publics, civils et privés, sur la prise en compte du genre dans les politiques d'information et de communication, pour une société africaine de l'information juste, plurielle et inclusive. Cet ouvrage collectif, pratique et illustré s'inscrit dans le programme "Prendre en compte le genre dans les politiques de TIC", mis en œuvre par le Réseau Genre et TIC avec l'appui de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA, Dakar, Sénégal), est à utiliser pour négocier et construire l'équité dès les premières heures de la société de l'information. Il est disponible sous format papier auprès de Enda (editions@enda.sn) et est également disponible en ligne en format pdf à l'adresse : http://www.famafrique.org/regentic/e-citoyennes.pdf.

REGENTIC : http://www.famafrique.org/regentic/accueil.html
ART : http://www.art-telecom-senegal.org/
ENDA : http://www.enda.sn/
OSIRIS : http://www.osiris.sn/

* Création de l'Association sénégalaise des professionnels des TIC (SITSA)

Le démarrage des activités de l'Association sénégalaise des professionnels des TIC (SITSA) a été officiellement lancé le 16 juin 2004 en présence de M. Mamadou Diop Decroix, Ministre de l'Information, de l'Intégration économique africaine et de la Promotion des Tic, de M. Thierno Ousmane Sy, Conseiller spécial du Président de la République pour les Tic, de représentants du ministère des Postes et des Télécommunications et du ministère des Pme, de l'Entreprenariat féminin et de la Micro-finance et de la Directrice de la Digital Freedom Initiative (DFI), Mme Fatimata Sèye Sylla. Première association sénégalaise représentant les industriels de l'information et les professionnels du secteur, la SITSA se fixe pour objectif d'assurer la promotion de décisions adéquates et d'asseoir une économie numérique au bénéfice de tous en fournissant à ses membres et au gouvernement, les plaidoyers, la recherche, l'information, le conseil, le support technique, l'accréditation, l'éducation, la certification, la standardisation et des événements ». Présidée par Mouhamet Diop avec Coura Fall au poste de Secrétaire général, la SITSA entrend accompagner le gouvernement dans la définition des lois et règlements realtifs au secteur des TIC.

SITSA : http://www.sitsa.sn/
DFI : http://www.dfi.sn/

* L'ART portée à la vice-présidence de l'ARTAO

A l'occasion de la 2ème assemblée générale de l'Association des Régulateurs Ouest africains (ARTAO) qui s'est déroulée du 26 au 28 mai 2004 à Abuja (Nigeria), a élu à l'unanimité le Directeur Général de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) comme 1er Vice-président. Il aura notamment pour mandat de mobiliser les membres francophones pour obtenir de ceux-ci un haut niveau de représentation et une contribution financière au budget de l'Association. L'ARTAO a également décidé de confier à l'ART et au Sénégal l'organisation de la prochaine assemblée générale annuelle prévue en mars 2005 à Dakar.

ART : http://www.art-telecom-senegal.org/
ARTAO : http://www.watra.org/

* La Fédération sénégalaise de voile sur la Toile

La Fédération sénégalaise de voile (FSV), créée depuis le 26 septembre 2003 est désormais présente sur la Toile grâce à un site Web qui présente ses activités. Dommage que ce site qui présente un sport peu connu au Sénégal soit inutliement encombré de pages…en construction.

FSV : http://www.fsvoile.sn/

* Arc Informatique baisse ses tarifs sur l'ADSL

Arc informatique, seul et unique fournisseur d'ADSL en dehors la Sonatel Multimédia, a mené au cours du mois de juin une campagne de promotion de l'ADSL en baissant les frais d'accès de ces offres ADSL NetHome (256Ko/512Ko) et ADSL Net Pro (1 Mo) et en offrant un certain nombre d'avantages (2 mois gratuits, inscription et Modem ou routeur ADSL). De plus Arc Informatique annonce, à compter du 1er juillet 2004, une baisse de ses tarifs ADSL qui se présentent désormais de la manière suivante hors frais d'accès et abonnement Sonatel :

ADSL Net Home 256 Ko : 11 700 FCFA
ADSL Net Home 512 ko : 14 160 FCFA
ADSL NetPro : 1 Mo : 44 250 FCFA

Arc informatique : http://www.arc.sn/

* La Sonatel obligé de suspendre certaines réductions de tarifs

Dans un communiqué daté du 4 juin 2004, la Sonatel a indiqué qu'elle suspendait, à la demande de l'Agence de régulations des télécommunications (ART), les baisses annoncées sur :

- l'avanatge mobile grands comptes
- les forfaits mobiles professionnels
- l'avanatge mobile télécentres
- les forfaits téléphone (10h, 15h, 25h)
- les trois numéros illimités.

SONATEL : http://www.sonatel.com/

Politique

* Concertation nationale sur la libéralisation du secteur des télécommunications

Après les assurances données par le Président de la République aux représentants de l'Intersyndicale des travailleurs de la Sonatel sur la libéralisation totale du secteur des télécomunications qui doit intervenir le 19 juillet 2004, une concertation nationale réunissant les autorités, l'Agence de régulation des télécommunications, les futurs opérateurs et la Sonatel a été convoquée pour les 2 et 3 juillet 2004.

Infrastructures et services

* Digital Net lance les télécentres GSM

La société Digital Net vient de lancer au Sénégal des télécentres reposant sur l'utilisation de la téléphonie cellulaire dans le cadre d 'un partenariat avec l'opérateur sud-africain Tellumat. Ce système qui se présente comme qui se présente comme un téléphone autonome avec une puce, une ligne téléphonique incluse et un taxaplus incorporé permet notamment d'accéder à une nouvelle gamme de services téléphoniques innovants et d'autres services à valeur ajoutée comme l'échange de courriers électroniques, la vente de cartes de recharge de téléphone portable, toutes les applications de billetterie, loterie, tickets de transport, recharge de compteurs électriques prépayés. L'unité est vendue par Digital Net à 50 F Cfa aux exploitants qui peuvent la revendre entre 75 et 100 F Cfa. Le crédit se vend par lot de 50 000 F correspondant à 1 000 unités. Pour recharger son crédit, l'exploitant doit verser la somme sur un numéro de compte l'argent et dès que celle-ci est reçue, le crédit lui est envoyé automatiquement. La mise en place d'un tel sysème qui est déjà opérationnel à Tivaouanae Peulh, Djiffer, Bassar, Keur Madialé, etc. nécessite un investissement de base de 421.000 FCFA.

Tellumat : http://www.tellumat.com/:

* Center Value vient grossir le secteur des centres d'appels

Après Africatel AVS, Call Me (Groupe Chaka) et PCCI, Center Value vient de rejoindre le cercle des centres d'appels opérant au Sénégal. Ayant débuté ses activtés dans le courant du mois de mai 2004, Center Value dispose actuellement de 75 positions et est spécialié dans la gestion de Help desk (assitance technique aux utilisateurs) et le télésecrétariat.

Africatel AVS : http://www.africatel.sn/
Groupe Chaka : http://www.groupechaka.com/
PCCI : http://www.pcci.sn/

* Le DG de RASCOM reçu par le Ministre des postes et télécommunications

Le 17 juinn 2004, Joseph Ndong, Ministre des Postes et Télécommunications, a reçu en audience, Jones Killimbe, le nouveau directeur général de l'Organisation régionale africaine de communications par satellite (RASCOM) et Casimir Leke-Betechuoh le vice-président chargé des relations internationales. Ces derniers lui ont présenté le projet de mise en service du satellite RASCOM dont la construction est en cours et le lancement prévu dans le courant de l'année 2006.

RASCOM : http://www.rascom.org/

Projets

---

* La CNES veut favoriser l'insertion professionnelle des handicapés via le télétravail

Lors de l'ouverture du 3ème Salon de l'emploi, la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES), par la voix de son Président, Mansour Kama, a annoncé qu'elle allait prendre l'initiative de parrainer les jeunes handicapés qui n'acceptent plus d'être exclus du marché du travail. Pour ce faire, la CNES invite les autorités à élaborer un cadre législatif et réglementaire qui prenne en charge cette discrimination afin de permettre aux chefs d'entreprises de déroger aux règles générales qui interdisent toute discrimination pour l'accès au travail. En effet, la CNES souhaite l'introduction du principe d'une discrimination positive dans le secteur des Technologies de l'information et de la communication de manière à favoriser notamment l'accès des handicapés au télétravail.

* Le Gouvernement étudie la possibilité d'introduire le vote électronique

En réponse à la question du député Abdoulaye Babou de l'Alliance des Forces de Progrès (AFP) qui suggérait le vote par Internet des immigrés, le Ministre de l'Intérieur, Cheikh Sadibou Fall a indiqué que les conditions ne sont pas encore remplies pour que les émigrés sénégalais puissent voter via Internet. Cependant, il a précisé que les autorités sénégalaises était en train d'étudier la possibilité d'introduire le vote électronique en testant notamment un dispositif utilisé en Inde.

* Le groupe SNT envisage d'implanter un centre d'appel au Sénégal

A l'occasion du Salon européen des centres d'appel (SECA) qui s'est tenu du 25 au 27 mai 2004 à Paris (France), le Groupe néerlandais SNT, deuxième plus grand centre d'appels en Europe, a fait part de son intention de s'installer sur le site du technopole qui devrait accueillir le Cyber village.

Groupe SNT : http://www.snt.com/

Rendez-vous

* Conférences sur les enjeux industriels de la distribution de contenus

Sous le patronage de la Direction informatique de l'Etat (DIE) et de la Direction de la Coopération panafricaine dans les Nouvelles technologies de l'information et de la coopération panafricaine, le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France et le Bureau Afrique de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) organisent du 28 juin au 2 juillet 2004 une série de quatre conférences portant sur les aspects juridiques et économiques de la société de l'information. La dernière conférence de cette série portera sur les enjeux industriels de la distribution de contenus et se déroulera le vendredi 2 juillet 2004 à 15h00 à l'auditorium Léopold Sédar Senghor du Campus numérique francophone de Dakar de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Le programme : http://www.refer.sn/artcile1400.html

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn
Dossiers spéciaux, abonnement et archives : http://www.osiris.sn/
Copyright © Osiris, juin 2004